



Ma demande de logement social

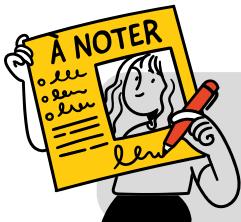
Démarches et infos pratiques



Edition 2024

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un logement social ?	3
2. Ma demande de logement social	4
1 • Je dois remplir certains critères	4
2 • Je dépose ma demande	5
3 • Mon dossier est sélectionné	8
3. Les situations prioritaires	10
4. Mes interlocuteurs de proximité	11
5. Les chiffres clés du logement social	13



Le pictogramme  renvoie vers l'annuaire de vos interlocuteurs de proximité, pages 11 et 12.

Qu'est-ce qu'un logement social ?

Un logement social, c'est :

- un logement **construit par un organisme HLM** (aussi appelé « bailleur social ») avec l'aide financière de l'Etat et des collectivités (communes, intercommunalités...),
- un logement dont **le loyer** est inférieur à ceux du secteur privé,
- un logement attribué à des ménages dont **les revenus** n'excèdent pas certains plafonds de ressources.



Ma demande de logement social

Lorsque je demande un logement social, je dois fournir des informations sur ma situation, ainsi que sur celle de mon co-demandeur (époux, partenaire de Pacs, concubin, ou tout autre membre de ma famille qui n'est pas à ma charge : grands-parents, parents, frères et sœurs, enfants ou petits-enfants).

1

Je dois remplir certains critères



Être majeur
ou mineur émancipé



Avoir la **nationalité
Française** ou être un
étranger autorisé à
séjourner régulièrement
sur le territoire français



Louer le logement pour
en faire ma **résidence
principale**



Ne pas dépasser un
certain niveau de
ressources

Ce tableau présente les plafonds
de ressources 2023/foyer
(demandeur et co-demandeur).

Ces plafonds sont réactualisés
chaque année et consultables sur
www.demandelogement31.fr

Nombre de personnes du foyer fiscal	Revenu annuel fiscal de référence (n-2)
1	28 441 €
2	37 982 €
3	45 676 €
4	55 142 €
5	64 867 €
6	73 107 €
Personne supplémentaire	8 240 €

2

Je dépose ma demande

Bon à savoir !

- **1 seul dossier** suffit pour déposer ma demande auprès de **tous les bailleurs sociaux du département** et de leurs **partenaires**.
- Si **je suis déjà locataire** d'un logement social mais que je souhaite en changer, je dois aussi déposer une **nouvelle demande**.



Je formalise ma demande



OU

Sur **Internet**

en remplissant un dossier en ligne sur
<https://www.demandelogement31.fr>,
rubrique « Déposer votre demande »

Grâce à **un dossier papier**
que je vais chercher et déposer
auprès d'un de mes interlocuteurs de
proximité 



J'ai besoin d'aide pour mes démarches

Je contacte la **Maison Départementale de Proximité** de Montgiscard ou
de Belberaud , ou la **Maison France Services** de Baziège .

Les pièces justificatives à fournir par moi et mon co-demandeur :



L'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu des 2 dernières années



La pièce d'identité, le passeport, ou le titre de séjour



Le numéro de sécurité sociale présent sur la carte vitale



Je suis en situation de handicap* et je cherche un logement ?

Prétendre à un **logement adapté** à ma situation de handicap est **un droit**.

Pour bénéficier de ce droit, je dois remplir un questionnaire spécifique (aussi désigné **Complément à la demande de logement social**) qui permettra une meilleure **prise en compte de ma situation**.

Si j'ai besoin d'aide dans mes démarches, je contacte la **Maison des solidarités** de Castanet-Tolosan .

* *Tous les types de handicap sont concernés, ainsi que les troubles de santé invalidants et les situations de dépendance liées à l'âge.*



J'enregistre ma demande

Lorsque je valide ma demande sur Internet ou quand je dépose mon dossier auprès d'un de mes interlocuteurs de proximité, je reçois une attestation qui comprend mon **numéro unique départemental**.

 Mon dossier est maintenant **visible par l'ensemble des organismes HLM et leurs partenaires** sur tout le département de la Haute-Garonne.

Bon à savoir !

Mon numéro unique départemental (ou Numéro unique d'enregistrement), est très important, il atteste de mon inscription en tant que demandeur de logement social et certifie la date de cette demande. Par ailleurs, il est indispensable à toutes les démarches ultérieures concernant ma demande.

Pour le retrouver facilement, notez-le dans l'encadré page 16, avec la date de votre demande.



J'attends une réponse à ma demande

En attendant qu'on me propose un logement social :



ET



Je signale tout changement de situation de mon co-demandeur ou de moi-même (nouvelle adresse postale ou numéro de téléphone, revenus du foyer, situation familiale...)

Je renouvelle ma demande à la date anniversaire de mon inscription

! Sans action de ma part, ma demande est radiée. Je perds alors tout le bénéfice de l'ancienneté de mon dossier

Pour effectuer ces démarches, je me connecte avec mon numéro unique départemental sur www.demandelogement31.fr.

Bon à savoir !

Je peux explorer d'autres pistes pour trouver un logement social

- **J'ai moins de 30 ans** : le site www.boussole.jeunes.gouv.fr me propose des services dédiés.
- **Je suis salarié** d'une entreprise privée non agricole d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés : je peux bénéficier des services d'Action Logement et notamment de sa plateforme d'offres de logements (<https://al-in.fr>).
- **Je suis fonctionnaire d'Etat** : je peux demander au service social de mon administration un logement réservé.
- Je peux voir des **logements à la location ou à la vente** sur les sites internet des organismes HLM ou sur www.bienveo.fr.

3

Mon dossier est sélectionné

Bon à savoir !

Lorsqu'un logement social se libère, l'organisme HLM recherche les demandes de logement correspondantes en s'appuyant sur deux critères-clés (non hiérarchisés) :

- **le degré de priorité des personnes à loger** (voir page 8),
- **la bonne adéquation entre la demande et l'offre** (nombre de personnes du foyer et taille du logement...).

A partir de ces critères, **l'organisme HLM présélectionne 3 demandes** de logement.

**LES DEMANDES DE LOGEMENT PRÉSÉLECTIONNÉES SONT EXAMINÉES PAR
LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS (CAL)**



Demande 1



Demande 2



Demande 3



La CAL classe les 3 demandes par ordre de priorité



1



2



3

Le logement
est d'abord
proposé à



1



2



3

Le demandeur refuse
Le logement est proposé à



2

Le demandeur refuse
Le logement est proposé à



3

Le demandeur accepte
Le demandeur refuse
Une nouvelle sélection de
dossiers est organisée



J'accepte le logement proposé ✓

- Je signe un bail avec l'organisme HLM,
- je m'installe dans le logement,
- ma demande est considérée comme satisfaita, **mon dossier est désactivé**.



Je refuse le logement proposé ✗

- J'envoie un courrier à l'organisme HLM pour **justifier mon refus** : loyer trop élevé, surface inadaptée...
- **Ce courrier permet de maintenir ma demande de logement active** : je reste sur liste d'attente, je garde mon numéro unique départemental, je bénéficie de nouvelles offres...

⚠ **Sans courrier justifiant mon refus, mon dossier risque d'être écarté de la liste d'attente.**



Les situations prioritaires

La loi prévoit un certain nombre de situations qui me rendent prioritaire pour l'obtention d'un logement social :

- en raison de ma **situation personnelle** (handicap, cas de violence...),
- en raison de **l'état du logement** que j'occupe (habitat indigne, logement sur-occupé...),
- quand ma **demande de logement** social date de **plus de 36 mois**.



En cas de doute sur ma situation

Je prends contact avec la **Maison des solidarités** de Castanet-Tolosan [\(i\)](#).





Mes interlocuteurs de proximité

LES ORGANISMES HLM AYANT DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE**ALTEAL**

📞 0811 567 567 - www.altéal.fr

CDC Habitat Sud-Ouest

📞 05 34 25 20 00 - www.cdc-habitat.fr

ICF Habitat Atlantique

📞 05 62 47 76 80 - www.icfhabitat.fr

3F Occitanie

📞 05 63 97 83 03 - www.groupe3f.fr/3f/nos-societes/3f-occitanie

Mésolia

📞 05 56 11 50 50 - www.mesolia.fr

**Office Public de l'Habitat
de la Haute-Garonne**

📞 05 62 73 56 00 - www.oph31.fr

Patrimoine SA Languedocienne

📞 05 34 31 71 71
www.sa-patrimoine.com

Promologis

📞 0 820 85 85 83 - www.promologis.fr

S.A Les Chalets

📞 05 17 17 71 87
www.groupedeschalets.com

S.A La Cité Jardins

📞 05 61 71 79 19 - www.lacitejardins.fr

Toulouse Métropole Habitat

📞 05 81 313 313
www.toulouse-metropole-habitat.fr

ACTION LOGEMENT : informations sur les aides pour les salariés

📞 05 61 14 52 52 - www.actionlogement.fr

Adresse : 8 avenue José Cabanis, 31130 Quint-Fonsegrives

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE HAUTE-GARONNE

(ADIL 31) : conseils juridiques neutres et gratuits sur toutes les questions concernant le logement

📞 05 61 22 46 22 - www.adil31.org

Adresse : 4 rue Furgole, 31100 Toulouse (Métro Carmes)

Permanence tous les 1^{ers} mardis du mois de 9h à 12h à la **Maison communale de la solidarité à Ramonville Saint-Agne**. Prendre rendez-vous auprès du Centre communal d'action sociale de Ramonville Saint-Agne : 05 62 24 09 07 / 05 61 75 21 28

LA MAISON DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE :
accompagnement social et numérique pour compléter les demandes de logement social
📞 05 62 71 91 80 - www.haute-garonne.fr
Adresse : 68 avenue du Lauragais, 31320 Castanet-Tolosan

MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ - MONTGISCARD

📞 05 62 71 63 59 - @ proximite.montgiscard@cd31.fr
Adresse : 6 bis RD 813, ZI du Canal, 31450 Montgiscard
Horaires : Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Accueil du public sans rendez-vous

MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ - BELBERAUD

📞 05 62 71 63 53 - @ proximite.belberaud@cd31.fr
Adresse : 3 rue de la Mairie, 31450 Belberaud
Horaires : Le mercredi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Accueil du public sans rendez-vous

MAISON FRANCE SERVICES - BAZIÈGE

📞 05 61 81 81 25 - @ franceservices@ville-baziege.fr
Adresse : 25 chemin des écoliers, 31450 Baziège
Horaires : le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h

INFO JEUNES DU SICOVAL : accompagnement des jeunes de moins de 30 ans pour compléter les dossiers de logement social

📞 05 61 75 10 04 - @ information.jeunesse@sicoval.fr
Adresse : Place Jean Jaurès, 31520 Ramonville Saint-Agne
Horaires : accueil sur rendez-vous le mardi, mercredi et jeudi
Permanence tous les 2^{ds} mercredis du mois sur rendez-vous à Baziège
www.sicoval.fr/vivre-ensemble/jeunes-adultes/13-29-ans-un-espace-rien-que-pour-vous

LES 36 COMMUNES DU SICOVAL

Contactez les Mairies. **Annuaire disponible sur www.sicoval.fr, bouton « Nos communes »** sur la page d'accueil.

Les chiffres clés du logement social

L'offre en logements locatifs sociaux

(source : Fichier RPLS - DREAL, au 1^{er} janvier 2022)

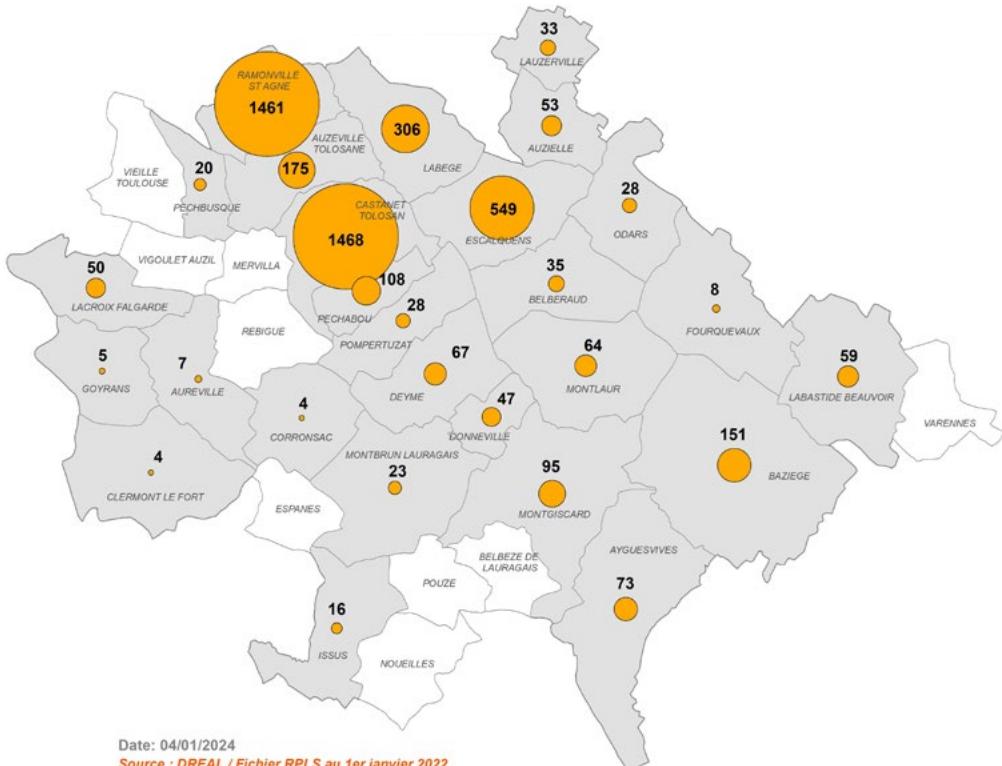
6 176 logements locatifs sociaux

dont :

- **4 937** logements locatifs sociaux familiaux
- **1 239** logements locatifs sociaux étudiants*

*hors logements du CROUS

La localisation des logements familiaux

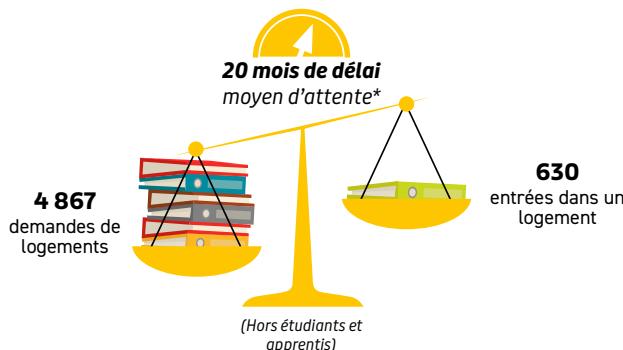


Date: 04/01/2024

Source : DREAL / Fichier RPLS au 1^{er} janvier 2022

Traitement : DPE/Observatoire territorial

Zoom sur les logements sociaux familiaux (2022)



TYPE DES LOGEMENTS



5 378 collectifs



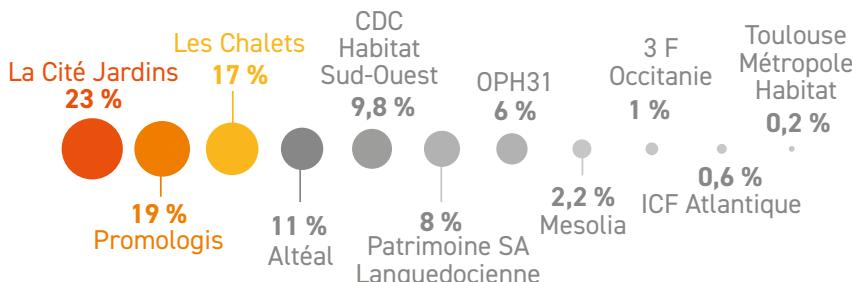
798 maisons

TAILLE DES LOGEMENTS



Le type de logement doit être adapté à la taille du ménage. Exemple : un logement T2 est adapté pour une personne seule ou un couple sans enfants.

Répartition des logements par bailleur social



NOTES



Mes informations personnelles

• MON NUMÉRO UNIQUE DÉPARTEMENTAL :

• DATE DE MA DEMANDE :

PLUS D'INFORMATIONS

